



Rennes, le 31 janvier 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Les militants extrémistes ne sont pas des lanceurs d'alerte !**

130 chercheurs ont écrit à la Ministre de la justice afin qu'elle protège les lanceurs d'alerte.

Dans ce courrier, ils justifient les actions d'associations ou de militants qui publient des vidéos montrant l'intérieur d'élevages, demandant ce qu'on peut leur reprocher et les présentant comme nécessaires à la transparence.

Comment des scientifiques, rejoints par des organisations agricoles, peuvent-ils qualifier ces associations et militants extrémistes de lanceurs d'alerte ? Selon la loi Sapin II, un lanceur d'alerte est une « personne physique qui révèle ou signale, de manière désintéressée et de bonne foi, un crime ou un délit, une violation grave et manifeste de la loi ou du règlement, ou une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général, dont elle a eu personnellement connaissance ».

Ces associations et ces militants extrémistes attaquent les agriculteurs et l'agriculture, entrent illégalement dans des élevages, sans aucun respect de la réglementation et des personnes. Comment des scientifiques peuvent ils les défendre ? En quel honneur devrait-on les protéger et donc cautionner leurs actes ? Ce sont des délinquants ! Et ils ne sont pas désintéressés, mais cherchent la fin de l'élevage.

Les éleveurs, eux, respectent la réglementation et sont contrôlés régulièrement. Le sujet du bien-être animal est parfaitement intégré dans leur travail. Ils ne cherchent pas à cacher leurs pratiques. D'ailleurs, beaucoup ouvrent leurs portes régulièrement. Mais, ils craignent les attaques, les remises en cause qui sont bien trop nombreuses.

Cette attitude de quelques scientifiques met en danger les efforts faits par les agriculteurs français pour produire l'alimentation la plus sûre au monde. Que ces scientifiques se concentrent sur leur travail, qui n'est pas de prendre position et d'influencer les étudiants, mais de faire avancer la connaissance et de poser tous les éléments d'un débat objectif, porteur de solutions acceptables et partagées.

Ainsi, nous réitérons notre demande pour que la loi prévoit une meilleure protection des agriculteurs contre les actes de dénigrement et les intrusions, et condamne les auteurs de ces actes.